

Conditions générales de vente

Article 1 - PREAMBULE

La société ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS, est spécialisée dans la vente et la livraison de bois de chauffage.

Mentions légales: ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS société par actions simplifiée, au capital de 3.000 euros, dont le siège social est situé à Le Perray – 35 134 SAINTE COLOMBE et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 817 505 761

N° TVA intracommunautaire: FR44817505761
Tel: 07 89 31 92 09
E-Mail : bois.beaudouin.nicolas@gmail.com
Adresse de correspondance: LE PERRAY 35134 SAINTE COLOMBE.

La société ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS se réserve le droit de commercialiser ses produits sous différentes marques ou appellations commerciales.

Article 2 - DEFINITIONS

Client : désigne toute personne physique ou morale qui contracte avec le Prestataire.

Consommateur : désigne toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Contrat : désigne l'ensemble des documents liant les Parties et incluant, le cas échéant, le Contrat de prestation de service, les présentes Conditions Générales de Vente, le Bon de Commande ainsi que tous les documents venant préciser la prestation à réaliser.

Contrat conclu hors établissement : désigne tout contrat conclu entre ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS et le consommateur soit dans un lieu où ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS n'exerce pas son activité de manière habituelle soit dans un lieu où ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS exerce son activité de manière habituelle, ou par l'utilisation d'une technique de communication à distance, si la signature du contrat suit immédiatement la sollicitation personnelle et individuelle du client dans un lieu différent, ou pendant une excursion organisée par le professionnel ayant pour but ou pour effet de promouvoir et de vendre des biens ou des services au consommateur.

Contrat conclu à distance : désigne tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance, jusqu'à la conclusion du contrat.

Bon de commande : désigne le document édité par le Prestataire et signé par le Client qui identifie la nature de la prestation et le coût de celle-ci.

Produits : désigne l'ensemble des produits disponibles au catalogue

Article 3 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « Conditions ») déterminent les conditions contractuelles applicables à l'offre de produits (ci-après les « Produits ») et/ou de prestations (ci-après les « Prestations ») proposées par l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS à ses clients professionnels ou particuliers consommateurs (ci-après « le Client »).

A défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, toute commande auprès de l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS implique nécessairement l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente. Les présentes Conditions Générales de Vente prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version et sur les conditions générales d'achat éventuelles du Client.

Le Client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les avoir acceptées sans réserve avant de passer commande sur le site <https://www.entreprise-bois-beaudouin.fr/> ou en retournant le devis ou le bon de commande établi par l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS dans les conditions prévues ci-dessous.

L'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonctions des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

Le fait que l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des conditions générales de vente.

L'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment.

En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le Client.

Article 4 - Produits et disponibilité

Les produits sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible.

Les produits de notre offre sont, en règle générale, immédiatement disponibles sur stocks, à tout moment de l'année. Toutefois, la responsabilité de l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS ne pourrait être engagée dans l'éventualité d'une rupture momentanée de l'approvisionnement d'un ou plusieurs de ces produits.

La disponibilité ou non d'un produit ainsi que le délai de livraison seront indiqués au client lors de la confirmation de sa commande.

4-1 – Qualité des produits

L'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS, ne commercialise que des bois de qualité supérieure, d'essences sélectionnées pour leur haut pouvoir calorifique, prêts à l'emploi afin de garantir le meilleur rendement des installations de chauffage.

4-2 – Les volumes du bois :

L'unité traditionnelle de mesure du bois de chauffage est le stère. La corde de bois représente environ 3 stères.

La définition du stère est un volume de bois de chauffage de 1 m³, lorsque les bûches sont coupées en 1 mètre de long.

Attention : si cette même quantité de bois de chauffage est recoupée en bûches de 50 centimètres, les vides sont mieux occupés : le stère n'occupe plus que 0.8 m³.

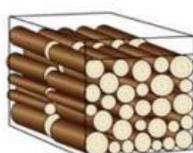
Le stère ne définit donc pas le volume réel de bois, qui varie suivant les longueurs de coupe dans les proportions suivantes :

- en 1 mètre de long = 1 m³,
- en 50 centimètres de long = 0,80 m³
- en 40 centimètres de long = 0,74 m³
- en 33 centimètres de long = 0,70 m³,
- en 25 centimètres de long = 0,60 m³.

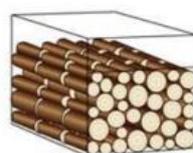
Le stère



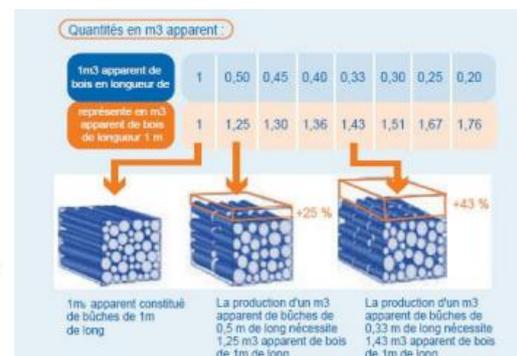
Le stère initial en bûches de 1 mètre de longueur occupe par définition un volume de 1 m³.



Il n'occupe plus que 0,8 m³ si les bûches sont recoupées en 2.



... et plus que 0,7 m³ si les bûches sont recoupées en 3.



Ces coefficients de transformation sont fournis par l'ADEME, et sont disponibles sur son site.

Le volume réel en mètre cube est précisé sur les factures pour chaque livraison.

Compte tenu de la nature du produit vendu, une variation de volume de l'ordre de 5 % par rapport au volume indiqué dans les caractéristiques du produit peut être constatée.

4-3 – Origine des bois – traçabilité des produits

Les bois commercialisés par l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS proviennent exclusivement des grandes forêts publiques et privées des régions Poitou-Charentes Pays de Loire, Bretagne et Centre. Leur origine est garantie de forêts gérées durablement

Nonobstant cette garantie applicable à l'ensemble du stock de l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS, ce stock est un ensemble fongible et le vendeur ne peut donc garantir la provenance précise de chacun des lots livrés ou enlevés.

Article 5 – Commandes

5-1 – Passation des commandes

Les commandes sont reçues :

- par téléphone au 07 89 31 92 09,
- par voie électronique à l'adresse : bois.beaudouin.nicolas@gmail.com ,
- sur place aux bureaux de la société
- Sur le site internet <https://www.entreprise-bois-beaudouin.fr/> via l'onglet « Réservez en ligne »

Il n'est pas reçu de commande inférieure à 3 stères pour le bois bûche en vrac et à 1 palette pour le bois livré sur palette.

L'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS se réserve également la possibilité de ne pas valider la relation commerciale au vu du montant de la commande.

A l'exception des bois livrés à des professionnels de la distribution dans le cadre de contrats spécifiques, les bois livrés sont destinés à l'usage exclusif des clients qui s'interdisent toute revente des marchandises.

L'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS livre ses produits sur des zones géographique précises, qui sont différentes qu'ils s'agissent de palettes ou de bois en vrac.

Lors de la commande sur le site internet, le Client acheteur doit renseigner le code postal de sa commune.

L'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS lui confirme l'éligibilité de la zone et le tarif de livraison.

En cas de difficultés, le Client peut contacter l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS à l'aide du formulaire "contact" ou en adressant un mail à bois.beaudouin.nicolas@gmail.com, qui pourra répondre favorablement ou non à la demande.

Le Client prend, préalablement à sa commande, connaissance des caractéristiques des produits sur le Site.

L'acheteur sera informé de toute indisponibilité du produit ou du bien commandé.

Pour que la commande soit validée, l'acheteur devra accepter, en cliquant à l'endroit indiqué, les présentes conditions générales. Il devra aussi choisir l'adresse et le mode de livraison, et enfin valider le mode de paiement.

La vente sera considérée comme définitive :

- après l'envoi à l'acheteur de la confirmation de l'acceptation de la commande par le vendeur par téléphone ;
- et après encaissement par le vendeur de l'intégralité du prix.

Toute commande vaut acceptation des prix et de la description des produits disponibles à la vente. Toute contestation sur ce point interviendra dans le cadre d'un éventuel échange et des garanties ci-dessous mentionnées.

Sous réserve du droit de rétractation prévu à l'article 12 des présentes conditions générales de vente, toute commande, reçue et acceptée par l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS dans les conditions prévues au présent article, est réputée ferme et définitive

En cas d'annulation de la commande par le Client, après réception de la confirmation écrite de celle-ci par l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS, pour quelque raison que ce soit, hormis le cas de force majeure, tout acompte versé à la commande sera de plein droit acquis à l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Le client est entièrement responsable des informations saisies dans le bon de commande.

En conséquence, notre responsabilité ne saurait être recherchée ni engagée dans le cas où nous serions dans l'impossibilité de livrer ou d'exécuter la commande en raison d'erreurs, imprécisions ou omissions relativement à ces informations.

Nous nous réservons le droit de ne pas confirmer tout bon de commande d'un client avec lequel il existe ou existerait un litige.

Dans certains cas, notamment défaut de paiement, adresse erronée ou autre problème sur le compte de l'acheteur, le vendeur se réserve le droit de bloquer la commande de l'acheteur jusqu'à la résolution du problème.

Pour toute question relative au suivi d'une commande, l'acheteur peut appeler le numéro de téléphone suivant 07 89 31 92 09, aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, ou envoyer un mail au vendeur à l'adresse mail suivante : bois.beaudouin.nicolas@gmail.com.

Le vendeur se réserve le droit de ne pas honorer toute commande qui émanerait d'un Client redevable d'une quelconque dette auprès de l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS ou pour des raisons techniques tenant à l'impossibilité de livrer la commande d'une faible quantité sur une trop grande distance, ou à l'impossibilité de procéder à la livraison en raison d'un défaut d'accessibilité des lieux.

Pour des raisons de gestion de stock, ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS pourra limiter le nombre de produits d'une même référence commandés par un même client.

5-2 - Confirmation de commande

Le vendeur fournit à l'acheteur une confirmation de commande par téléphone.

L'accusé réception transmis par le site de commande en ligne tient d'accusé de réception de la demande du client, mais ne forme pas le contrat tant que les conditions de livraison n'ont pas été arrêtées avec le client.

5-3 – Preuve de la transaction

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du vendeur dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

Article 7 – Conditions financières - Tarifs

7-1 – Prix

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des produits vendus sont ceux figurant dans la feuille de prix annexée au catalogue des prix ou sur le site internet au jour de la commande.

Ces prix sont, à cette date, fermes et définitifs.

Ils sont donnés à titre indicatif et sont révisables sans préavis

Des opérations promotionnelles peuvent apporter sur certaines lignes d'articles des conditions plus avantageuses, et ce, sur des périodes prédéfinies avec engagements. Ces négociations se valident sur des articles définis, sur des quantités et sur des périodes précises.

Les tarifs sont exprimés en euros et majorés de la TVA, au taux en vigueur, et de toute autre taxe éventuellement applicable, qu'elle soit imposée par une réglementation française ou étrangère.

Les prix sont indiqués hors frais de livraison.

7-2 - Modalités de paiement

Sauf stipulation contraire prévue dans le Bon de Commande, toute commande donne lieu à un règlement, sur présentation de facture ou ticket de caisse :

- Pour les clients consommateurs :

Les factures sont payables au comptant le jour du retrait, ou de la livraison par chèque bancaire, espèce, virement bancaire.

- Pour les clients professionnels :

Les factures sont payables comptant ou 30 jours fin de mois par :

- virement bancaire
- chèque bancaire
- prélèvement
- espèce

Aucun escompte ne sera pratiqué pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes conditions générales de vente ou sur la facture émise par ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS

En aucun cas, les paiements qui sont dus à l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part de l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS.

Tout retard de livraison ou toute réclamation, quelle qu'elle soit et à quelque moment qu'elle intervienne, ne peut avoir effet de modifier les modalités et délais de paiement.

7-3- Retard de paiement

Tout retard total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre de la prestation entraînera :

▪ Pour les clients consommateurs :

- L'exigibilité immédiate de toutes sommes restant dues par le Client au titre du Contrat ;
- L'application de pénalités de retard, au taux de l'intérêt légal en vigueur, sur le montant TTC du prix figurant sur la facture, après mise en demeure adressée au Client par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant un délai de sept (7) jours calendaires.

En outre, en cas de non paiement, total ou partiel, par un client professionnel, d'une seule échéance, ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS se réserve la faculté de suspendre l'exécution des prestations en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action et notamment d'user de la faculté de résiliation prévue dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

▪ Pour les clients professionnels :

- L'exigibilité immédiate de toutes sommes restant dues par le Client au titre du Contrat ;
- L'application, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard calculés au taux de 10 % du montant TTC du prix figurant sur la facture et ce dès le jour suivant la date d'échéance du règlement figurant sur la facture.

En outre, en cas de non-paiement, total ou partiel, par un client professionnel, d'une seule échéance, ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS se réserve la faculté de suspendre l'exécution des prestations en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action et notamment d'user de la faculté de résiliation prévue dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

En tout état de cause le Client professionnel devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels et frais de justice. Ainsi tout retard de paiement entraînera de plein droit l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 € pour frais de recouvrement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Article 8 – Livraison – Mise à disposition - Réception des produits

Les produits commandés peuvent, en fonction du choix effectué par le Client lors de sa commande, être livrés ou retirés directement en dépôt.

- *Retrait des produits au dépôt*

Les Produits faisant l'objet d'un achat immédiat peuvent être immédiatement emportés par le Client au point de retrait.

- *Livraison*

Les Produits commandés seront livrés, aux lieu et date convenus avec le client lors de la confirmation de sa commande moyennant des frais de livraison en sus qui seront précisés au moment de la commande.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, dûment acceptées par écrit par l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement.

Les tranches horaires de livraison proposées sont approximatives.

- *Réception des produits*

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent et la conformité de sa commande lors du retrait ou de la réception de la livraison.

Il appartient au Client de mentionner, si nécessaire, sur le bon de livraison ou de retrait, les réserves et réclamations qu'il estime nécessaires, voire de refuser le colis, lorsque celui-ci est manifestement endommagé.

Si le produit livré n'est pas conforme à la commande, le Client doit adresser une réclamation au Vendeur par téléphone qui devra faire l'objet d'une confirmation écrite avec l'objet du litige ou via email (bois.beaudouin.nicolas@gmail.com), au plus tard le premier jour ouvré à compter de la réception, en vue d'obtenir le remplacement du produit ou éventuellement la résolution de la vente.

La signature du bon de livraison ou de retrait par le Client, ou par toute personne mandatée par ce dernier, atteste de la bonne réception de la commande, et de l'exactitude du contenu de celle-ci.

Si les produits commandés n'ont pas pu être livrés du fait de l'absence du Client ou du fait de l'existence d'informations erronées lors du passage de la commande, le Vendeur contacte le Client par téléphone afin de convenir avec lui d'un nouveau rendez-vous de livraison.

Les frais de la nouvelle livraison sont à la charge du Client.

Il est rappelé ici que le rangement du bois reste dans tous les cas à la charge du Client.

- *Retard de livraison*

Le Vendeur mettra en œuvre ses meilleurs efforts afin de respecter les délais de livraison des produits commandés.

En cas de manquement du Vendeur à son obligation de livraison des produits, le Client devra dans un premier temps enjoindre le Vendeur, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable. A défaut d'exécution du Vendeur dans ce délai supplémentaire, le Client pourra résoudre le contrat en adressant un nouveau courrier recommandé avec accusé de réception au Vendeur.

Dans cette hypothèse, le Vendeur remboursera au client consommateur la totalité des sommes versées et ce, au plus tard, dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le contrat est dénoncé.

- *Transporteur dépendant du Vendeur*

Si les livraisons sont assurées par un transporteur dépendant du Vendeur, la livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.

Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, les Produits commandés seront livrés en une seule fois.

Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les Produits commandés par le Client dans les délais ci-dessus précisés.

Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif. Si les Produits commandés n'ont pas été livrés dans un délai de 7 jours après la date indicative de livraison, pour toute autre cause que la force majeure, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L. 216-2, L. 216-3 et L. 241-4 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

- *Transporteur indépendant*

Les livraisons sont assurées par un transporteur indépendant, à l'adresse mentionnée par le Client lors de la commande ou de l'achat immédiat et à laquelle le transporteur pourra facilement accéder.

Le Client reconnaît donc que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison et ne dispose d'aucun recours en garantie contre le Vendeur en cas de défaut de livraison des marchandises transportées.

Nous rappelons qu'il appartient au Client de noter les réserves le cas échéant sur le bon de livraison et de les confirmer par écrit au transporteur par lettre recommandée dans les 3 jours suivants la livraison.

Si le transporteur n'a pas laissé la possibilité au Client de vérifier l'état du colis, il a alors 10 jours pour l'informer, par lettre recommandée, des défauts constatés (article L. 224-65 du code de la consommation)

Article 9 – TRANSFERT DE PROPRIETE – TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client, qu'il s'agisse d'un achat immédiat ou d'une commande, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

Sauf lorsque le Client fait appel à un transporteur qu'il a lui-même choisi, indépendant du Vendeur, auquel cas le transfert des risques est effectué au moment de la remise des produits commandés par le Vendeur au transporteur choisi par le Client, quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits. Les Produits voyagent donc aux risques et périls du Vendeur.

Article 10 – GARANTIE

Pour les clients consommateurs, tous les produits fournis par ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS bénéficient de la garantie légale de conformité prévue aux articles L 211-4 à L211-14 du code de la consommation, et de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du code civil. Lesdits articles figurent en annexe des présentes CGV.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité acuite; du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la

réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

Article 11- RESPONSABILITE

L'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS est uniquement responsable du seul préjudice direct et personnel éventuellement subi par le Client pour une faute prouvée de l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS dans l'exécution de ses obligations contractuelles. Ainsi, pour tout achat réalisé, la responsabilité de l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS est ainsi strictement limitée à la réparation ou au remplacement du produit affecté d'un vice ou d'un défaut de conformité, à l'exclusion de tout autre dédommagement, à quelque titre que ce soit.

L'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable pour quelque raison que ce soit, de tous préjudices indirects quels qu'ils soient, et notamment de toute perte de données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, manque à gagner ou perte de chance.

En tout état de cause, la responsabilité de l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations qui est due, soit au fait du Client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers, soit à un cas de force majeure.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS serait engagée, le montant des dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre le Client ne saurait être supérieur au montant HT des sommes effectivement perçues par ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS au titre de la prestation ayant engendré le dommage.

Article 12 – RETRACTATION

Conformément à l'article L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client consommateur, dispose, pour les contrats conclus à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, d'un délai de 14 jours calendaires.

Ce délai commence à courir à compter de la conclusion du contrat pour les contrats conclus hors établissement et à compter de la réception du bien par le consommateur pour les contrats de vente de biens lorsque le transporteur n'a pas été désigné par le Client consommateur.

Le Client peut demander l'échange de l'article ou le remboursement sans avoir à motiver sa décision.

12.1 Procédure de retour

Le Client consommateur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion ou de la réception des produits pour exercer son droit de rétractation en :

- retournant au Vendeur le formulaire de rétractation détachable, figurant en annexe des présentes Conditions Générales de Vente ;
- ou en faisant toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter (et notamment lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique).

Le produit devra être retourné au Vendeur entier, non démonté, dans son emballage d'origine et en parfait état de revente. Tout produit qui aura été abîmé ne sera ni remboursé ni échangé.

Ce droit de rétractation s'exerce sans pénalité, étant entendu que seul le prix du ou des produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés au client (à l'exception des frais supplémentaires si le Client a choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par le Vendeur).

Les frais de retour restent à la charge du client (art. L.221-23).

Toutefois, pour les contrats conclus hors établissement, lorsque les biens ont été livrés au domicile du consommateur au moment de la conclusion du contrat, la récupération des biens sera prise en charge par le Vendeur si ces derniers ne peuvent être renvoyés normalement par voie postale en raison de leur nature.

Dans le cas d'un échange, la réexpédition se fera aux frais du Client consommateur.

En cas de demande de remboursement, le Vendeur fera ses meilleurs efforts pour rembourser le Client consommateur dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à compter de laquelle il a été informé de la décision du consommateur de se rétracter.

Toutefois, pour les contrats de vente de biens, le Vendeur, pourra, conformément à l'article L. 221-24 du Code de la consommation, différer le remboursement jusqu'à récupération des biens ou jusqu'à ce que le consommateur ait fourni une preuve de l'expédition de ces biens. La date retenue étant celle du premier de ces faits.

12.2 Absence de droit de rétractation pour certains produits et services

En application de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra pas être exercé par le Client consommateur notamment pour :

- **la fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement.**

- la fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après l'accord préalable et exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- la fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ;
- la fourniture de biens qui après avoir été livrés et de par leur nature sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;
- la fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé

Article 13 - FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

En ce sens, la force majeure désigne un évènement dont le Vendeur ne peut raisonnablement avoir la maîtrise et ce compris notamment une grève, un embargo, un accident d'outillage, une émeute, une guerre, une catastrophe naturelle, un incendie, etc. ou d'évènements assimilables tels qu'intempéries, crise sanitaire, pandémie, difficultés d'approvisionnement, arrêt accidentel de production, évolution imprévisible du marché, toutes décisions administratives (services vétérinaires....) etc.

De convention expresse, un évènement de force majeure ne saurait en aucune circonstance faire obstacle au paiement à bonne date du prix convenu.

La partie invoquant la force majeure est tenue d'informer l'autre partie par écrit dans un délai raisonnable par lettre recommandée avec accusé de réception de la survenance de la cessation de l'évènement ou de la circonstance répondant à la qualification de force majeure. En cas de survenance de tels évènements, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes les mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution de la présente commande.

Article 14 - CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage tant en son nom personnel qu'au nom et pour le compte de ses préposés ou sous-traitants à conserver une parfaite confidentialité relativement à tous les documents, devis, savoir faire, ainsi que toutes informations de nature financière, technique et commerciale qu'elle aurait pu obtenir dans le cadre de la négociation, la conclusion et l'exécution du Contrat.

Cette obligation demeurera en vigueur pendant toute la durée du présent Contrat et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse, pendant une période de trois (3) ans après le terme du présent Contrat.

Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public, autrement que suite à la violation de la présente clause, ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée.

Article 15 - RESOLUTION DU CONTRAT

15.1. Résolution pour inexécution d'une obligation suffisamment grave

En cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, la Partie victime de la défaillance pourra notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie Défaillante, la résolution fautive des présentes, 8 jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

15. 2. Résolution pour force majeure

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra avoir lieu que huit jours après la réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Toutefois, cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

15. 3 Dispositions communes aux cas de résolution

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

Article 16 – CLAUSE PENALE

Outre la conservation de l'acompte versé, toute résiliation du Contrat consécutive à une inexécution du Client de ses obligations prévues aux présentes, entraînera l'exigibilité immédiate, à titre de clause pénale, d'une indemnité forfaitaire correspondant à 40 % du prix total TTC des produits, et ce sans préjudice pour le Vendeur de toute autre voie d'action, de recours, ou demande de dommages et intérêts.

La présente indemnité forfaitaire sera également due en cas d'annulation totale ou partielle de la commande décidée unilatéralement par le Client sous réserve de l'application du droit de rétractation prévue à l'article 12 des présentes pour le consommateur.

Il est rappelé en tant que de besoin que la présente clause pénale n'a pas de caractère compensatoire et n'exclut pas le droit de demander des dommages et intérêts.

Article 17 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des

personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les données personnelles du Client sont collectées et utilisées à des fins strictement nécessaires à l'exécution du Contrat, et à l'établissement des factures et relève de l'intérêt légitime de l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS et résulte d'une obligation légale ou est basée sur le consentement du Client.

Le Client a la possibilité de retirer son consentement à tout moment.

Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

L'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS est tenue de mettre tous les moyens en œuvre pour sécuriser les données personnelles du Client ainsi collectées et stockées.

L'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS ne conservera les données personnelles du Client que pendant le temps nécessaire aux finalités de traitement, en respectant les délais de prescription en vigueur.

Le Client s'engage à avoir pris connaissance de la politique de confidentialité d'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS relative aux données personnelles.

17-1 Données collectées

Les données à caractère personnel qui sont collectées sur le site internet sont les suivantes :

- ouverture de compte : lors de la création du compte de l'utilisateur, nom ; prénoms ; adresse électronique ; numéro de téléphone ; adresse postale ; date de naissance
- connexion : lors de la connexion de l'utilisateur au site web, celui-ci enregistre, notamment, ses nom et prénoms, données de connexion, d'utilisation, de localisation et ses données relatives au paiement ;
- profil : l'utilisation des prestations prévues sur le site web permet de renseigner un profil, pouvant comprendre une adresse et un numéro de téléphone ;
- paiement : dans le cadre du paiement des produits et prestations proposés sur le site web, celui-ci enregistre des données financières relatives au compte bancaire ou à la carte de crédit de l'utilisateur ;
- communication : lorsque le site web est utilisé pour communiquer avec d'autres membres, les données concernant les communications de l'utilisateur font l'objet d'une conservation temporaire ;
- cookies : les cookies sont utilisés, dans le cadre de l'utilisation du site. L'utilisateur a la possibilité de désactiver les cookies à partir des paramètres de son navigateur.

17-2 Utilisation des données personnelles

Les données personnelles collectées auprès des utilisateurs ont pour objectif la mise à disposition des services du site web, leur amélioration et le maintien d'un environnement sécurisé. Plus précisément, les utilisations sont les suivantes :

- accès et utilisation du site web par l'utilisateur ;
- gestion du fonctionnement et optimisation du site web ;
- organisation des conditions d'utilisation des Services de paiement ;
- vérification, identification et authentification des données transmises par l'utilisateur ;
- proposition à l'utilisateur de la possibilité de communiquer avec d'autres utilisateurs du site web ;
- mise en œuvre d'une assistance utilisateur ;
- personnalisation des services en affichant des publicités en fonction de l'historique de navigation de l'utilisateur, selon ses préférences ;
- prévention et détection des fraudes, malwares (malicious softwares ou logiciels malveillants) et gestion des incidents de sécurité ;
- gestion des éventuels litiges avec les utilisateurs ;
- envoi d'informations commerciales et publicitaires, en fonction des préférences de l'utilisateur.

17-3 Partage des données personnelles avec des tiers

Aucune utilisation de ces données à des fins commerciales n'a lieu sans l'accord exprès du Client.

Elles ne pourront être transmises à des tiers qu'avec l'accord exprès et préalable du Client, sauf si ce tiers dument habilité par l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS intervient pour l'exécution du présent contrat.

Les données personnelles traitées peuvent être accessibles par les services internes de l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS, par des sous-traitants, des partenaires, des établissements financiers, les gestionnaires de réseau de distribution et par tout tiers autorisé conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Ces destinataires traiteront les données en respectant les obligations et les instructions transmises par l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS.

L'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS s'engage à prendre et à ce que les destinataires de ces données prennent des mesures de sécurité techniques et organisationnelles afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

Les données personnelles peuvent être partagées avec des sociétés tierces, dans les cas suivants :

- lorsque l'utilisateur utilise les services de paiement, pour la mise en oeuvre de ces services, le site web est en relation avec des sociétés bancaires et financières tierces avec lesquelles elle a passé des contrats ;

- lorsque l'utilisateur publie, dans les zones de commentaires libres du site web, des informations accessibles au public ;
- lorsque l'utilisateur autorise le site web d'un tiers à accéder à ses données ;
- lorsque le site web recourt aux services de prestataires pour fournir l'assistance utilisateurs, la publicité et les services de paiement. Ces prestataires disposent d'un accès limité aux données de l'utilisateur, dans le cadre de l'exécution de ces prestations, et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable en matière protection des données à caractère personnel ;
- si la loi l'exige, le site web peut effectuer la transmission de données pour donner suite aux réclamations présentées contre le site web et se conformer aux procédures administratives et judiciaires ;
- si le site web est impliquée dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, elle pourra être amenée à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel. Dans ce cas, les utilisateurs seraient informés, avant que les données à caractère personnel ne soient transférées à une tierce partie.

17-4 Sécurité et confidentialité

L'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

Toutefois, il est à signaler qu'internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et le site web ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur internet.

17-5 Mise en œuvre des droits des utilisateurs

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les utilisateurs disposent des droits suivants, qu'ils peuvent exercer en faisant leur demande à l'adresse suivante : bois.beaudouin.nicolas@gmail.com ou par adresse postale à

- le droit d'accès : ils peuvent exercer leur droit d'accès, pour connaître les données personnelles les concernant. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, le site web peut demander une preuve de l'identité de l'utilisateur afin d'en vérifier l'exactitude.
- le droit de rectification : si les données à caractère personnel détenues par le site web sont inexactes, ils peuvent demander la mise à jour des informations.
- le droit de suppression des données : les utilisateurs peuvent demander la suppression de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données.
- le droit à la limitation du traitement : les utilisateurs peuvent demander au site web de limiter le traitement des données personnelles conformément aux hypothèses prévues par le RGPD.

- le droit de s'opposer au traitement des données : les utilisateurs peuvent s'opposer à ce que leurs données soient traitées conformément aux hypothèses prévues par le RGPD.
- le droit à la portabilité : ils peuvent réclamer que le site web leur remette les données personnelles qui lui sont fournies pour les transmettre à un nouveau site web.

17-6 Evolution de la présente clause

L'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, l'ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS s'engage à publier la nouvelle version sur son site. Le site web informera également les utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet. Si l'utilisateur n'est pas d'accord avec les termes de la nouvelle rédaction de la clause de protection des données à caractère personnel, il a la possibilité de supprimer son compte.

Article 18 – LITIGES ET MEDIATION CONVENTIONNELLE

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable.

En cas de litige non résolu par une solution amiable, et si la réclamation écrite n'a pas fait l'objet d'une réponse satisfaisante dans un délai de deux mois, le client particulier a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur national de l'énergie dont les coordonnées sont les suivantes :

Le médiateur de l'énergie - Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 09.

Site internet : www.energie-mediateur.fr

A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE, TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT POURRAIT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT SA VALIDITE, SON INTERPRETATION, SON EXECUTION, SA RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN. EN CAS DE LITIGE AVEC DES PROFESSIONNELS ET/OU DES COMMERCANTS LES TRIBUNAUX DE RENNES SERONT COMPETENTS.

Article 19 – INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Produit,

- le prix des Produits et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le Produit,
- les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre,
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité,
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

BON POUR ACCORD

Je déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et déclare les accepter

Le, à

Signature du client (et cachet de l'entreprise)

Faire précéder la signature de la mention "Lu et Approuvé"

ANNEXE I CATALOGUE DU VENDEUR

Article L. 217-5 du Code de la consommation

- Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : correspondre à la description donnée par le Vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le Vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage
- Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du Vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L. 217-12 du Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L. 217-16 du Code de la consommation

Lorsque l'acheteur demande au Vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code Civil

Le Vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1644 du Code civil

Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix.

Article 1648 alinéa 1er du Code Civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

Formulaire à renvoyer (par courrier/Fax/mail) à :

ENTREPRISE BEAUDOUIN NICOLAS
LE PERRY
35134 SAINTE COLOMBE

Tél : 07 89 31 92 09

E-Mail : bois.beaudouin.nicolas@gmail.com

Je soussigné :

Nom / Prénom : _____

Demeurant (adresse) : _____

Vous notifie, par la présente, ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

Commandé le : _____

Reçu le : _____

A _____

Le _____

Signature du consommateur (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)